

## PRESTATIONS HÔTELIÈRES 2019

Forfait hospitalier	20,00 €
---------------------	---------

**WIFI GRATUIT : code d'accès remis auprès de l'accueil (poste interne le 9)**

### PRESTATIONS HÔTELIÈRES EN CHIRURGIE AMBULATOIRE

Chambre classique	30.00 € / jour
Chambre confort	40.00 € / jour (incluant TV - collation accompagnant)

### PRESTATIONS HÔTELIÈRES EN CHIRURGIE / MEDECINE / SSR

Chambre classique	70.00 € / jour
Chambre confort	75.00 € / jour (incluant TV)
Chambre sérénité	105.00 € / jour (incluant TV - plateau de courtoisie journalier - accessoires)

### PRESTATIONS HÔTELIÈRES EN UNITE DE MEDECINE DU SOMMEIL

#### Prise en charge JOUR :

Chambre confort	30.00 € / jour
-----------------	----------------

#### Prise en charge NUIT :

Chambre confort	66.00 € / nuit
-----------------	----------------

#### AUTRES FRAIS :

#### ACCOMPAGNANT

Courette accompagnant (chambre particulière ou exceptionnellement dans chambre 2 lits)	35.00 € (avec PDJ)
Repas	10.00 €

#### TELEVISION

- Tarif journalier 6,00 €
- Abattement de 20 % à partir du 11ème jour, soit 5,00 €

#### TELEPHONE

Mise à disposition de l'installation téléphonique

*selon décret n°94-946 du 31 octobre 1994 et arrêté du 21 février 1995*

- Forfait séjour / Unité Télécom 6,00 € + 0.18 €

**Art. 9.** – Les établissements publics de santé et les établissements de santé mentionnés aux *b, c* et *d* de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale affichent l'indication suivante: «*Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.*». Cette information figure également sur la page dédiée aux tarifs du site internet de communication aux usagers de l'établissement.